

RCS : MEAUX  
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01391  
Numéro SIREN : 812 625 937  
Nom ou dénomination : 2JM3P CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2018 sous le numéro de dépôt 12896

## Éléments d'identification

**M MONTEIRO JOAO JOSE SANTOS**

19 ALLEE ALPHONSE DAUDET  
77600 Bussy Saint Georges  
FRANCE

N° d'adhérent : 20152680054545

Pour le compte de :

**SASU 2JM3P CONSEIL**

812 625 937

19 ALLEE ALPHONSE DAUDET

77600 BUSSY-SAINT-GEORGES

Période déclarée : 01/07/2016 au 30/06/2017

Date limite de dépôt : 02/10/2017

## Éléments déclarés

### Formulaire 2065 (applicable à compter du 31/12/2016)

#### A- IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1- J'accepte de recevoir des informations par messagerie

(voir art 39 et suivants - loi n° 78-17 du 6/1/1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés)

Oui

Adresse de messagerie

jjs.monteiro@orange.fr

2- Adresse du siège social

Numéro, type et nom de voie

19, ALLEE ALPHONSE DAUDET

Code postal

77600

Ville

BUSSY SAINT  
GEORGES

Pays

FRANCE

#### B- ACTIVITÉS

Activités exercées

COURTAGE CREDIT? CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCES

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

#### C- RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1- Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux de 33 1/3%	Bénéfice imposable au taux de 15% et/ou 28%	214	Déficit (Report du 2033B)	0
---------------------------------------	---	-----	---------------------------	---

3- Abattements et exonérations

Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)

Jeune entreprise innovante

Zone franche urbaine

Pôle de compétitivité

#### F- AUTRES INFORMATIONS

1- Coordonnées du comptable

S'agit-il d'un comptable salarié (S) ou indépendant (I)

S

Forme juridique ou titre

Monsieur

Nom et prénom ou dénomination

MONTEIRO Joao  
José Santos

Qualité et fonction ou complément de dénomination

Président 2JM3P  
Conseil

Numéro, type et nom de voie

19, ALLEE ALPHONSE DAUDET

Code postal	<b>77600</b>	Ville	<b>BUSSY SAINT GEORGES</b>
Pays	<b>FRANCE</b>	N° téléphone	<b>0786634689</b>

**Formulaire 2065BIS (applicable à compter du 31/12/2015)**

---

**2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

**X**

**J - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

**1- Rémunérations**

Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)

**0**

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**0**

**Formulaire 2033A (applicable à compter du 31/12/2014)**

A - ACTIF	Brut 1	Amortissements Provisions 2	Net Exercice clos en N 3
<b>1 - Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			0
Immobilisations incorporelles - Autres	120	80	40
Immobilisations corporelles	1 854	1 014	840
Immobilisations financières (1)			0
<b>TOTAL I (5)</b>	<b>1 974</b>	<b>1 094</b>	<b>880</b>
<b>2 - Actif circulant</b>			
Stocks matières premières, approvisionnements, en cours de production			0
Stocks marchandises			0
Avances et acomptes versés sur commandes			0
Créances (2) clients et comptes rattachés			0
Créances autres (3)			0
Valeurs mobilières de placement			0
Disponibilités	5 144		5 144
Charges constatées d'avance			0
<b>TOTAL II</b>	<b>5 144</b>	<b>0</b>	<b>5 144</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>7 118</b>	<b>1 094</b>	<b>6 024</b>
B - PASSIF			Net Exercice clos en N
<b>1 - Capitaux propres</b>			
Capital social ou individuel			5 000
Report à nouveau			- 986
Résultat de l'exercice			1 200
<b>TOTAL I</b>			<b>5 214</b>
<b>3 - Dettes</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)			80
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4)			730
<b>TOTAL III</b>			<b>810</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>			<b>6 024</b>
<b>Renvois</b>			
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		(4) Dont dettes à plus d'un an	0
(2) Dont créances à plus d'un an	0	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	499
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	0

**Formulaire 2033B (applicable à compter du 31/12/2016)**

<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>			
Produits d'exploitation			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	16 233
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>			<b>16 233</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Autres charges externes			14 229
		dont crédit-bail mobilier	0
		dont crédit-bail immobilier	0
Impôts, taxes et versements assimilés			163
		dont TP/CFE, CVAE	163
Dotations aux amortissements			603
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>14 995</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>1 238</b>
Produits et charges divers Impôts sur les bénéfices (VII)			38
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>			<b>1 200</b>
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>			
		Bénéfice	Déficit
		1 200	0
<b>Réintégrations de l'exercice</b>			
Provisions non déductibles			0
<b>1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>		Bénéfice	Déficit
		1 200	0
Déficits antérieurs reportables	986	dont imputés sur le résultat	986
<b>2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>		Bénéfice	Déficit
		214	0

<b>I- IMMOBILISATIONS</b>					
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Fonds commercial				0	
Autres	120	0	0	120	
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains				0	
Constructions				0	
Installations techniques matériel et outillage industriels				0	
Installations générales agencements divers				0	
Matériel de transport				0	
Autres immobilisations corporelles	1 355	499		1 854	
<b>Immobilisations financières</b>					
				0	
<b>TOTAL rubrique I</b>	<b>1 475</b>	<b>499</b>	<b>0</b>	<b>1 974</b>	<b>0</b>
<b>II- AMORTISSEMENTS</b>					
Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
		40	40		80
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					0
Constructions					0
Installations techniques, matériel et outillage industriels					0
Installations générales, agencements, aménagements divers					0
Matériel de transport					0
Autres immobilisations corporelles		451	563		1 014
<b>TOTAL rubrique II</b>		<b>491</b>	<b>603</b>	<b>0</b>	<b>1 094</b>

**Formulaire 2033D (applicable à compter du 31/12/2016)**

---

**II- DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	986
Déficits imputés	986
Déficits reportables	0
<b>TOTAL</b> des déficits restant à reporter	0

**VI- DIVERS**

Montant de la TVA collectée	736
Montant de la TVA déductible sur biens et services	44

**Formulaire 2033E (applicable à compter du 31/12/2016)**

<b>I- PRODUCTION DE L'ENTREPRISE</b>			
Production vendue - Services			16 233
<b>TOTAL 1</b>			<b>16 233</b>
<b>II- CONSOMMATION DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE DE TIERS</b>			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances			14 229
<b>TOTAL 2</b>			<b>14 229</b>
<b>III- VALEUR AJOUTÉE PRODUITE</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1- TOTAL 2)			2 004
<b>IV- CONTRIBUTION SUR LA VALEUR AJOUTÉ DES ENTREPRISES</b>			
<i>Si vous êtes assujetti (e) à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration 1330-CVAE), alors complétez le cadre ci-dessous en complément à la donnée de la valeur ajoutée assujettie à la CVAE. Vous serez alors dispensé (e) du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.</i>			
Mono-établissement au sens de la CVAE			<b>X</b>
Chiffre d'affaires de référence de la CVAE			16 233
<b>V- COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES</b>			
Effectif moyen du personnel			1
	- dont apprentis	0	
	- dont handicapés	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			0
Période de référence	du	01/07/2016	au 30/06/2017

**Formulaire 2033F (applicable à compter du 31/12/2014)**

**2033-F COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions	50
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	0

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES**

1	Titre	<b>Monsieur</b>	
	Nom et prénom	<b>MONTEIRO Joao José Santos</b>	Nom marital
	Nombre de part	<b>50</b>	Pourcentage de détention <b>100,00%</b>
	Date de naissance	<b>23/02/1958</b>	Pays de naissance <b>PORTUGAL</b>
	Code postal de naissance	<b>99</b>	Commune de naissance <b>FIGUEIRA DA FOZ</b>
	Numéro, type et nom de voie	<b>19, ALLEE ALPHONSE DAUDET</b>	
	Code postal	<b>77600</b>	Ville <b>BUSSY SAINT GEORGES</b>
	Pays	<b>FRANCE</b>	

**Formulaire 2033G (applicable à compter du 31/12/2013)**

---

**2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.

X

**Formulaire 2059H (applicable à compter du 31/12/2010)**

---

**2059 H - Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la Direction chargée des grandes entreprises**

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

X

**2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT A CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION CHARGÉE DES GRANDES ENTREPRISES**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case

X

**2069RCI - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE**

Formulaire néant

**X**

## **2JM3P Conseil**

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 5.000 Euros

**Siret: 812 625 937 00014 R.C.S. Meaux**

19, Allée Alphonse Daudet – 77600 Bussy Saint Georges

### **Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.**

Le 24 Juillet 2017, à 9 heures, l'actionnaire unique de la société 2JM3P Conseil, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé 19, Allée Alphonse Daudet – 77600 Bussy Saint Georges, immatriculée au RCS de Meaux, sous le numéro SIREN 812 625 937, s'est réuni au siège de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur Joao José Santos Monteiro, Président de la société.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés :

- le compte de résultat et les annexes comptables ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le tableau de calcul de la rémunération du dirigeant-salarié ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :



Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2017 :

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;
- Proposition et approbation des conditions de rémunération du Président-Salarié et de remboursement des frais commerciaux.

### **Première résolution : Rapport de gestion du Président**

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du Président et les comptes de l'exercice clos le 30 Juin 2017, et lui donne quitus de sa gestion.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Deuxième résolution : Affectation du Résultat**

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, le *bénéfice comptable* de l'exercice, qui se monte à 1.200,44 euros, est affecté au compte « report à nouveau ».

Compte tenu du report déficitaire de l'année précédente de 985,89 euros, le solde créditeur du compte « report à nouveau » s'établit à 214,55 euros.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Troisième résolution : Dotation à la réserve légale**

La réserve légale sera dotée d'un montant représentant 5% du solde créditeur du report à nouveau soit 10,73 euros.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**



### **Quatrième résolution : Distribution de dividendes**

Il s'agit du deuxième exercice et il n'y a pas eu de dividendes distribués au titre de l'exercice précédent.

Le résultat disponible après dotation à la réserve légale soit 203,82 euros restera affecté au compte «Report à Nouveau »

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Cinquième résolution : Rémunération compte-courant associé**

La rémunération du compte-courant d'associé est une faculté et non pas une obligation aussi le Président propose que ce compte ne soit pas rémunéré.

Comme annoncé lors de la précédente Assemblée Générale, le compte-courant d'associé a été intégralement remboursé au cours de cet exercice comptable.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Sixième résolution : Rémunération du Président-Salarié**

Le Président-Salarié s'engage à développer l'activité Commerciale de la Société, et, notamment à exécuter le Plan Marketing dans la prospection, les contacts avec les Prospects, les visites Clients pour le démarchage et la signature des contrats de Service (Crédit, Assurances et Gestion de Patrimoine).

L'activité de Crédit Immobilier et de Gestion de Patrimoine n'est pas susceptible de générer des revenus récurrents avec le même Client, et, de ce fait, nécessitera une Prospection et un Action Commerciale de recherche de nouveaux Prospects, nouveaux Produits, en parallèle de la Gestion du Portefeuille Clients.

Du fait, de la non-réurrence des revenus, et, du besoin de constituer un Fonds de Roulement pour garantir la pérennité d'une rémunération, il ne pourra pas être envisagé de rémunérer le



Président-Salarié pour l'activité commerciale tant que le Fonds de Roulement annuel ne sera pas assuré.

Le Fonds de Roulement annuel (Chiffre d'Affaires) est estimé à 45.000 Euros et l'atteinte de ce seuil sur une période roulante de 12 mois déclenchera le statut de Salarié, et, le paiement d'un salaire mensuel de base de 1.500 Euros. Puis, à la fin de chaque trimestre, le Président-Salarié bénéficiera d'une prime de 5% du Chiffre d'Affaires roulant sur les 12 derniers mois à condition qu'il soit toujours supérieur à 45.000 Euros.

Les conditions de rémunération du Président-Salarié seront revues au minimum tous les six mois ou plus tôt si les conditions de fonctionnement et les résultats de la Société le permettent.

Le Président-Salarié sera remboursé de tous les frais engagés pour la Gestion et le Développement Commercial de la Société.

Le chiffre d'affaires réalisé et encaissé sur l'exercice comptable est de 16.233,17 euros ne permet pas de démarrer le processus de rémunération.

Le Président-Salarié accepte ces conditions sans réserve.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **Septième résolution : Formalités**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 16 des statuts, par le *Président, Joao José Santos Monteiro*, pour servir et valoir ce que de droit.

Signature du *Président de séance*.



**2JM3P CONSEIL SASU** Capital 5 000 €  
19, Allée Alphonse Daudet - 77600 BUSSY ST GEORGES  
jjs.monteiro@orange.fr  
RCS Meaux 812 625 937 00014  
Immatriculation ORIAS 15 005 409  
**Tél : 07 86 63 46 89**